



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du mercredi 30 janvier 2008

CCIQC

Présidée par Jean-Paul Le Pann

Membres présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
A. GUENEGAN, Quimper Communauté
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
M. QUERNEZ, COCOPAQ
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
B. CROUAN, CC Châteaulin et du Porzay
B. PELLETER, COCOPAQ
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
JF. GARREC, CCIQC
F. CLEMENT, CCIQC
J.C. LESSARD, Conseil Régional

Absents excusés

R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
B. LE GALL, CC Cap Sizun
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
A.GERARD, Quimper Communauté
J.P. LE ROUX, Conseil Général
J.P. HUITRIC, Quimper Communauté
H. TANGUY, CCPBS
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique
T. MAVIC, AOCF
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
J . R. COULIOU, Conseil de Développement

Participaient également :

G. LENGLET, Préfecture du Finistère
Y. LE MOIGNE, CMA
R . BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
C . PODEVIN, CC Pays de Douarnenez
S. TROPRES, Quimper Communauté
H. EGU, CC Pays Fouesnantais
J. BROSSE, Agent Comptable du GIP
M. DAOUST, B. ROBERT, L.WEILER, N. KERLOCH, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

COMPTE RENDU DE SEANCE

Jean-Paul LE PANN salue l'assemblée et remercie Jean-François GARREC d'accueillir cette réunion du conseil d'administration. Il présente les nouveaux venus : Lénéig Weiler, animatrice de l'espace info-énergie du Pays de Cornouaille, Nicolas Kerloch, conseiller énergie auprès des collectivités pour le Pays de Cornouaille, ainsi que Gérard Lenglet, Directeur des Affaires Interministérielles à la Préfecture du Finistère, qui succède à Christian Robbe-Grillet.

1. Clôture des comptes 2007

Jérôme BROSSE présente la situation des comptes du GIP à fin 2007. Il explique les résultats et analyse la répartition des dépenses et des recettes (voir rapport de gestion). Il indique que, du fait que les subventions sont souvent perçues sur l'exercice budgétaire qui suit celui où sont inscrites les dépenses, le GIP est actuellement obligé d'avoir recours à sa ligne de trésorerie.

2. Budget 2008

Base de calcul de la cotisation des EPCI

Jean-Paul LE PANN revient sur la réunion de bureau du 23 janvier au cours de laquelle il a été proposé que la cotisation des EPCI reste à 0,60 € par habitant, calculés sur la base de la population totale et non sur la population Insee 1999. Cette question avait fait l'objet d'un débat en bureau. André Guénégan avait émis des réserves et indiqué qu'il soumettrait la question au bureau de Quimper Communauté. Ce dernier s'est prononcé défavorablement.

André Guénégan confirme la position de Quimper Communauté, qui ne souhaite pas changer les règles des cotisations avant les élections municipales.

Michel DAOUST indique que toutes les administrations se réfèrent à la population totale, qui est la population municipale plus la population comptée à part. Il s'agit donc uniquement pour le GIP de se mettre en conformité avec les chiffres utilisés par les autres administrations. En montant, cela représente une cotisation totale supplémentaire de 12 500 €.

Jean-Paul Le Pann conclut sur la question, rappelant qu'il s'agit d'un ajustement et qu'il paraît juste de considérer les chiffres de population qui ont cours en 2007 compte tenu du fait que ceux-ci ont évolué depuis 1999. Il soumet la question au vote :

André Guénégan se prononce défavorablement sur la nouvelle base de calcul. Les autres membres présents se prononcent favorablement.

La délibération sur la base de calcul de la cotisation des EPCI est adoptée à la majorité des voix.

Budget 2008

Michel DAOUST présente le budget (note remise à l'assemblée).

A la question de **Daniel BOUER** sur le montant de 4000 € au compte 6237 (publications), il indique qu'il s'agit de la participation 2008 du GIP à la Lettre Economique réalisée en partenariat avec la CCIQC.

François CLEMENT précise à ce sujet que le premier numéro de cette lettre économique sera diffusé en février, la maquette et le contenu étant déjà finalisés. Il rappelle aussi que la CC de Châteaulin est bien prise en compte dans les données.

Jean-Claude SACRE estime qu'il est gênant de trouver dans un exercice budgétaire à la fois des soldes de subvention 2007 et des acomptes sur des subventions 2008.

Jean-Paul LE PANN rappelle qu'il n'y a pas d'autre solution puisque la plupart des subventions, notamment régionales, ne sont versées que sur présentation du récapitulatif des dépenses au 31 décembre et sont fonction des dépenses réellement engagées.

En l'absence d'autres remarques il soumet le budget au vote : celui-ci est adopté à l'unanimité.

3. ODESCA

Daniel BOUER évoque la présentation qui a été faite au comité des financeurs le 18 décembre dernier et qui s'est « bien passée », en dehors du fait que les 3 demandes de dérogation du Pays ont été refusées.

Il s'agissait :

- de revoir et d'augmenter l'aide de 5000 € accordée par l'Ariarca pour le référent technique.
- De prévoir un dispositif d'aides directes pour l'artisanat de production (des aides spécifiques régionales seraient en cours de réflexion)
- De dé plafonner la population des communes éligibles (inférieure à 10 000 habitants). Sur ce point Daniel Bouer indique une éventuelle ouverture pour Douarnenez et Quimperlé, au regard de leurs difficultés économiques. Cette dérogation demande à être confirmée. L'argument avancé par l'Ariarca pour refuser la dérogation a été que les communes supérieures à 10 000 habitants pouvaient disposer d'un FISAC urbain.

Concernant le référent technique, la CMA s'est retirée suite au refus de l'Ariarca de financer la mission pour plus de 5000 €. C'est donc le pays, en la personne de son directeur qui serait désigné. Le Conseil d'Administration s'accorde pour estimer que c'est l'Ariarca qui doit piloter la partie administrative du dispositif.

Michel DAOUST fait savoir qu'il a demandé à l'Ariarca qui allait instruire les dossiers d'aides directes. L'Ariarca estimait que c'était le rôle du référent technique mais compte tenu des protestations émises par les différents pays, il semble que l'Ariarca fasse machine arrière, le référent technique se chargerait uniquement des actions collectives.

Jean-Paul LE PANN conclut sur le sujet en rappelant l'importance de l'ODESCA pour l'artisanat.

Michel Daoust est désigné comme technicien référent pour le dispositif ODESCA.

4. SIG

François CLEMENT rappelle l'origine de cette initiative, à savoir l'étude d'aménagement et d'urbanisme, à la suite de laquelle les élus ont décidé de ne pas créer d'agence d'urbanisme mais de mutualiser les moyens techniques et l'ingénierie existants entre les acteurs du pays.

La première étape a été la création de la lettre d'observation économique. La seconde est le SIG qui permettra de compléter les outils existants. La mise en place du SIG requiert des moyens

humains, qui existent déjà, mais aussi quelques investissements en matériel, notamment pour les outils cartographiques.

Il est demandé au conseil d'administration de valider la convention de partenariat entre la CCIQC et le pays et d'approuver le co-financement du projet à hauteur de 3 664.10 € sur 3 ans pour le GIP.

Le conseil d'administration valide la convention et le plan de financement.

5. CPER

Jean-Paul Le Pann demande à Gérard LENGLET le point d'avancement du projet. En raison de sa prise de fonction récente, Mr Lenglet n'a pas d'informations nouvelles à apporter au conseil d'administration.

Cependant, **Jean-Claude LESSARD** informe que le Conseil régional serait à ce jour disposé à signer 3 des contrats bretons : celui des îles, du centre Bretagne et de la Cornouaille en raison de leur ciblage très précis.

Il précise qu'il ne s'agit pas pour le Conseil régional d'allouer une enveloppe financière supplémentaire sur le volet territorial, mais de signifier son accord pour adapter et accompagner le dispositif en vue d'une politique territoriale cohérente.

A la question de **Michel CANEVET** qui demande quel est l'intérêt pour que la Région signe le contrat, **Jean-Claude LESSARD** insiste sur l'intérêt majeur du contrat qui est la cohérence nécessaire pour avancer au mieux et au plus vite dans la même direction, et sur une activité majeure pour la Cornouaille qui est le secteur de la pêche. Il indique aussi que la contrepartie financière du Conseil régional s'inscrira uniquement sur les lignes sectorielles.

6. Règlement intérieur

Michel DAOUST indique que le Pays de Cornouaille, à l'instar d'autres pays constitués en GIP en Bretagne, souhaite définir un cadre d'emploi pour le personnel puisqu'à ce jour, rien n'est défini alors que le personnel du GIP est passé à 5 personnes. Le GIP n'étant pas une collectivité territoriale ni un établissement public, les dispositions relatives à ceux-ci ne peuvent s'appliquer au GIP. Il n'existe pas non plus de législation spécifique aux agents contractuels de droit public des GIP. Il est donc proposé au conseil d'administration de se prononcer sur un règlement intérieur qui contient des dispositions qui se réfèrent pour partie au code du travail, pour partie à la convention collective des missions locales.

Jean-Claude SACRE demande un délai de réflexion avant de se prononcer sur le règlement défini. Compte tenu du fait que le GIP est constitué par les EPCI, il aimerait prendre le temps de voir ce document de plus près et le comparer avec ce qui est pratiqué dans les EPCI.

Il est rejoint par **Joël PIETE** qui s'interroge sur la grille salariale et notamment les indices à l'embauche qui lui paraissent élevés par rapport aux collectivités.

Mickaël QUERNEZ demande également réflexion concernant les rémunérations car le décalage avec ce qui est pratiqué dans les EPCI lui paraît conséquent. Il souhaite qu'un groupe de travail soit constitué et se penche sur cette question.

Jean-Paul LE PANN prend acte que le conseil d'administration demande un report de la validation du règlement intérieur à une date ultérieure.

Il clôt la séance sur ce point, rappelant qu'un conseil d'administration est prévu en mairie de Briec le vendredi 15 février de 14h à 15h30 avec le programme Leader comme seul point à l'ordre du jour.